



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05852

Numéro SIREN : 519 143 465

Nom ou dénomination : A DOMICILE FAIRE & BIEN

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2015 sous le numéro de dépôt A2015/028112

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 28112
LYON



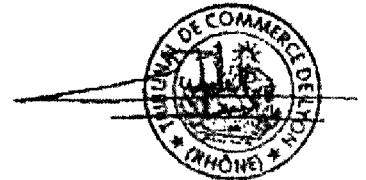
4663953

Dénomination : A DOMICILE FAIRE & BIEN
Adresse : 40 rue du Dauphiné 69003 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2009B05852
n° d'identification : 519 143 465

n° de dépôt : A2015/028112
Date du dépôt : 05/11/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 30/10/2015



4663953

A DOMICILE FAIRE & BIEN
Société par actions simplifiée au capital de 11 240 euros
Siège social : 40 rue du Dauphiné, 69003 LYON
519 143 465 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze
Le 30 octobre,
A 14 heures,

Les associées de la société A DOMICILE FAIRE & BIEN se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet ODICEO, 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associées participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth TARDY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Marjorie ODET et Madame Françoise FROISSART acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Michéle GIMENEZ est désignée comme secrétaire

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes ou ayant donné pouvoir possèdent « 240 » sur les 11 240 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associées,
- les pouvoirs des associées représentées par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du de la Présidente,
- Agrément d'une cession d'actions et d'une nouvelle associée,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de Madame Elisabeth TARDY démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ET
RC
467

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'agréer la cession par :

- Madame Marjorie ODET
la totalité des deux mille sept cent soixante-cinq (2 765) actions lui appartenant dans la Société,
- Madame Françoise FROISSART
la totalité des mille (1 000) actions lui appartenant dans la Société,
- Madame Michelle GIMENEZ
la totalité des cinquante (50) actions lui appartenant dans la Société,
- Madame Elisabeth TARDY
la totalité des sept mille trois cent vingt-cinq (7 325) actions lui appartenant dans la Société,
- Madame Agnès LEGENNE
la totalité des cent (100) actions lui appartenant dans la Société,

au profit de la SARL AIDE HOME,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
sise 86 Rue Paul Bert 69003 LYON,
immatriculée sous le numéro 527 926 422 RCS LYON,
représentée par Madame Elisabeth BELLANGEON, gérante,

moyennant un montant global de cent mille (100 000) euros décomposé comme suit :

- Quatre-vingt-quinze mille euros (95 000 €), au titre de la cession des 11 240 actions composant le capital de la Société, soit 8,452 euros par action ; la SARL AIDE HOME, devenant associée unique à l'issue de la présente assemblée.
- Cinq mille euros (5 000 €), restant à la disposition du cessionnaire, conformément à la clause de garantie d'actif-passif figurant dans le protocole de cession des actions conclu entre les parties en date du 31 juillet 2015.

L'Assemblée Générale charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

La Présidente propose alors, une suspension de séance pour permettre aux intéressées de conclure les cessions ci-dessus agréées.

Puis, la séance reprend.

AG ET
RO 65
A

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission, à compter du 31 Octobre 2015, de Madame Elisabeth TARDY de son mandat de Présidente et, nomme en qualité de nouvelle Présidente pour une durée illimitée :

Madame Elisabeth BELLANGEON (née LINOSSIER),
née à CHAROLLES (71) le 26 octobre 1971,
de nationalité française,
demeurant 60 rue Jacquard 69004 LYON

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

Madame Elisabeth BELLANGEON, présente à la réunion, déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

La Présidente

La secrétaire



« bon pour acceptation des fonctions de Présidente »
Elisabeth BELLANGEON

~ Bon pour acceptation des fonctions de Présidente ~

